

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202^e année
15 octobre 2026
n° 35 / 8144^e
pages 1705 à 1752



ÉDITORIAL

1705 Les juristes juniors et l'intelligence artificielle : après moi, le déluge ?, Mustapha Mekki

ACTUALITÉS

- 1708 Transport aérien (retard) : décision de gestion du trafic aérien
- 1709 Société à responsabilité limitée (gérant) : délit intentionnel de contrefaçon
- 1709 Société à responsabilité limitée (gérant) : méconnaissance de l'intérêt social
- 1709 Société à responsabilité limitée (parts sociales) : cession à un tiers
- 1710 Vente (vice caché) : portée d'une clause de réserve de propriété
- 1711 Infraction politique (commise en France) : application de la loi française
- 1711 Liberté d'expression (vie privée) : contribution à un débat d'intérêt général
- 1712 Détention provisoire (mineur) : portée de la prorogation
- 1713 Harcèlement moral (nullité du licenciement) : réintégration impossible
- 1713 Jugement étranger (exequatur) : reconnaissance d'une adoption

POINTS DE VUE

- 1714 Vulnérabilités et loi « aide à mourir », Aline Cheynet de Beaupré
- 1716 Les laissés-pour-compte de la loi sur l'aide à mourir, Sébastien Cacioppo

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1726 **Panorama** : Droit du commerce international, Louis d'Avout, Sylvain Bollée, Étienne Farnoux et Augustin Gridel
- 1745 **Note** : Les excès du formalisme portant sur les honoraires de l'avocat, à l'ère de la facturation électronique, note sous Civ. 2^e, 18 juin 2026, Pierre-Yves Gautier

ENTRETIEN

- 1752 Jérôme Lasserre Capdeville – Fraude aux moyens de paiement : un rapport inquiétant



Lefebvre Dalloz

322635

9 782993 226353

recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Dalloz

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE
DE LA RÉDACTION CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,
CORINNE GENDRAUD

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVEL

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Sylvie DE SOUSA

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publique : Carole MESSALATI

publicite@lefebvre-sarnut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1234,20 € TTC

Étranger : 1304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2026

LEFEBVRE DALLOZ

Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges

CS 90358

92072 Paris La Défense cedex

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

572 195 550 RCS Nanterre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Mustapha Mekki

Les juristes juniors et l'intelligence artificielle :
après moi, le déluge ?



ACTUALITÉS

1708

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Crédit immobilier (code de la consommation) :
soumission volontaire des parties,
Civ. 1^{re}, 7 oct. 2026

Contrat d'affaires

Transport aérien (retard) : décision de gestion
du trafic aérien, *CJUE 8 oct. 2026*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (vente du local) : honoraires
de l'agent immobilier, *Civ. 3^e, 1^{er} oct. 2026*

Société et marché financier

Société à responsabilité limitée (gérant) : délit
intentionnel de contrefaçon, *Com. 7 oct. 2026*

Société à responsabilité limitée (gérant) :

méconnaissance de l'intérêt social,
Com. 7 oct. 2026

Société à responsabilité limitée

(parts sociales) : cession à un tiers,
Com. 7 sept. 2026

1710

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente (vice caché) : portée d'une clause
de réserve de propriété, *Com. 7 oct. 2026*

Famille-Personne-Succession

Donation (révocation) : donation-partage
cumulative, *Civ. 1^{re}, 30 sept. 2026*

1710

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Urbanisme (cessation de l'illicite) :
portée de la démolition ordonnée,
Civ. 3^e, 1^{er} oct. 2026

1711

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Infraction politique (commise en France) :
application de la loi française,
Crim. 6 oct. 2026

Presse et communication

Liberté d'expression (vie privée) :
contribution à un débat d'intérêt général,
Civ. 1^{re}, 23 sept. 2026

Procédure pénale

Cour d'assises (mise en accusation) :
altération des facultés, *Crim. 7 oct. 2026*
Détention provisoire (mineur) :
portée de la prorogation, *Crim. 30 sept. 2026*

1713

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Harcèlement moral (nullité du licenciement) :
réintégration impossible, *Soc. 7 oct. 2026*
Harcèlement moral (obligation
de prévention) : prescription biennale,
Soc. 7 oct. 2026

1713

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Jugement étranger (*exequatur*) :
reconnaissance d'une adoption,
Civ. 1^{re}, 30 sept. 2026
Nouvelle-Calédonie (clan) : citoyen de statut
civil particulier, *Civ. 2^e, 1^{er} oct. 2026*



POINTS DE VUE

1714

Vulnérabilités et loi « aide à mourir »
par Aline Cheynet de Beaupré

1716

Les laissés-pour-compte de la loi sur l'aide à mourir
par Sébastien Cacioppo



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1718

Le nouvel article 1254 du code civil :
entre appel à une meilleure utilisation
du droit comparé et illustration des impensés
du droit de la responsabilité civile
par Julie Traullé

NOTE

1745

Les excès du formalisme portant sur les honoraires
de l'avocat, à l'ère de la facturation électronique,
note sous Civ. 2^e, 18 juin 2026
par Pierre-Yves Gautier

PANORAMA

1726

Droit du commerce international
août 2025 – août 2026
par Louis d'Avout, Sylvain Bollée,
Étienne Farnoux et Augustin Gridel



ENTRETIEN

1752

Jérôme Lasserre Capdeville –
Fraude aux moyens de paiement : un rapport inquiétant

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).